

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES FAITS

AU SUJET DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

La COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus. Ce coronavirus est un nouveau virus qui a été identifié pour la première fois en décembre 2019 à Wuhan, en Chine. Il existe une grande famille de virus, certains infectent les animaux et d'autres les humains.

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID 19 était une pandémie le 11 mars 2020.

Les personnes infectées par la COVID 19 peuvent ne présenter que quelques symptômes ou aucun. Les **symptômes de la COVID 19** sont souvent semblables à ceux d'autres maladies.

Les **symptômes** d'une infection à coronavirus humain peuvent

- ▶ survenir jusqu'à 14 jours après l'exposition au virus
- ▶ être très faibles ou graves
- ▶ varier d'une personne à l'autre

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- ▶ des gouttelettes respiratoires générées lorsque vous toussiez ou éternuez;
- ▶ un contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main;
- ▶ un contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Il n'est pas connu que ces virus peuvent se transmettre par les systèmes de ventilation ou se propager dans l'eau.

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- ▶ lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- ▶ évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- ▶ évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- ▶ toussiez et éternuez dans le creux du bras et non dans les mains;
- ▶ pratiquez **l'éloignement physique** en tout temps;
- ▶ si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes;
- ▶ portez un **masque non médical ou un couvre-visage**, constitué d'au moins deux épaisseurs de tissu tissé serré, **fabriqué** pour couvrir complètement le nez et la bouche et ne laisser aucune ouverture, tenu en place grâce à des cordons derrière la tête ou des ganses derrière les oreilles, pour protéger les personnes et les surfaces qui vous entourent.

Remarque : Le gouvernement du Canada a mis en œuvre un décret d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Selon ce décret, toute personne qui entre au Canada par voie aérienne, maritime ou terrestre doit rester chez elle pendant 14 jours afin de limiter la propagation de la COVID-19. La période de 14 jours débute à la date de l'entrée au Canada.

- Si vous avez voyagé et que vous ne présentez pas de symptômes, vous devez vous **placer en quarantaine** (vous auto-isoler).
- Si vous avez voyagé et que vous présentez des symptômes, vous devez vous **isoler**.

Pour en savoir plus au sujet du coronavirus :

1-833-784-4397

canada.ca/le-coronavirus

phac.info.aspc@canada.ca



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada